



Vendredi 2 décembre 2016

Réunion de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) dans les Bouches-du-Rhône le mardi 29 novembre 2016.

Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a présidé le mardi 29 novembre 2016 une réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) à la préfecture des Bouches-du-Rhône, en présence de nombreux élus. Cette réunion fut l'occasion de présenter aux membres de la CDCI le nouveau projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Ce nouveau projet servira de base pour les prochains travaux de la CDCI qui se réunira de nouveau en mars 2017.

Lors de la CDCI précédente du 12 juillet 2016, le préfet avait exprimé sa volonté que la CDCI puisse enrichir le projet de SDCI en amont de sa présentation. Il avait proposé qu'une commission restreinte engage un travail de concertation avec les syndicats, les membres de la CDCI et la Métropole. Maryse JOISSAINS-MASINI, présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, maire d'Aix-en-Provence, qui a présidé cette commission restreinte, avait également souhaité que celle-ci soit associée à l'élaboration du SDCI.

Le projet construit sur cette concertation et présenté ce jour tenait compte des travaux de cette commission et a été élaboré à partir d'une documentation détaillée (état des lieux, données financières, diagnostics individuels des syndicats) pour permettre d'engager une réflexion sur des propositions d'évolutions souhaitables.

Le projet consistait à proposer un schéma de rationalisation tenant compte des dernières évolutions intercommunales connues dans le département et dont les objectifs sont :

- d'évaluer la cohérence des périmètres et établir un état des lieux intercommunal
- de poser une organisation des structures intercommunales répondant aux enjeux territoriaux
- respecter le cadre posé par la loi (l'article L. 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi NOTRe prévoit "la réduction du nombre de syndicats mixtes" parmi les orientations

Parmi les propositions d'évolution du SDCI, il est à noter

- l'élaboration d'un projet de territoire pouvant aboutir à la création d'un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) pour transformer le syndicat mixte du Pays d'Arles.
- la dissolution de 10 syndicats mixtes et 3 fusions de syndicats, pour élargir leur assise financière et favoriser la mutualisation des moyens.
- la prise en compte de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et des Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagements Forestiers (PIDAF) dans les compétences des groupements.

Le projet de SDCI est consultable sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône www.bouches-du-rhone.gouv.fr, rubrique État et collectivités.